

convoquer une conférence nationale qui étudierait les problèmes de l'éducation sur la base nationale. Rappelons-nous que même si le gouvernement verse des fonds pour la formation technique et commerciale, les Canadiens sont mobiles. Les jeunes gens de la Saskatchewan peuvent s'en aller à Toronto ou à Hamilton et, lorsqu'ils postuleront un emploi pour se perfectionner dans le métier qu'ils auront choisi, ils pourront constater qu'ils auront à concurrencer 100, 200, 300 ou 400 postulants en provenance d'autres régions du Canada, qui auront subi la même formation, en présumant que des emplois étaient à leur disposition.

Ici même, nous avons participé à des débats intéressants sur la question des disparités régionales. Quelles que soient les observations du Conseil des ministres de l'éducation, je pense qu'il incombe au gouvernement fédéral de dire si nous devons ou non adopter des normes générales, dans le domaine de l'enseignement, qui répondront aux besoins des jeunes à l'échelle nationale, au fur et à mesure où ils entrent sur le marché du travail.

Nous devons également considérer le problème des jeunes qui reçoivent au Canada une formation dans un domaine particulier et qui, ne trouvant pas d'emplois dans notre pays, vont aux États-Unis pour travailler dans leur profession. Ce n'est qu'en élaborant un programme national en vue de fournir des emplois aux jeunes dans le domaine de leur formation, que nous pourrions résoudre en partie le problème de l'exode de nos jeunes spécialistes vers les États-Unis. En même temps, bien entendu, nous ne devons pas perdre de vue les problèmes sociaux qui découlent du départ de ces personnes. Des parents à moi qui travaillent dans les forces armées m'ont dit que les jeunes qui quittent la Nouvelle-Écosse pour la Colombie-Britannique, par exemple, peuvent connaître de sérieuses difficultés sur le plan scolaire. D'autre part, en plus de l'adaptation au système scolaire, les plus jeunes doivent s'adapter sur le plan social, etc.

Nous devons également tenir compte du problème, dont a parlé le secrétaire parlementaire, du financement de l'enseignement. Lorsque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique fut adopté, en 1867, il fut décidé de couvrir les coûts de l'enseignement grâce à l'impôt foncier. Il est devenu difficile d'offrir des chances égales pour tous dans le domaine de l'enseignement, étant donné que l'impôt foncier n'est pas suffisant pour couvrir les frais de toutes les installations nécessaires. Le gouvernement fédéral doit donc s'attaquer à cette question et déterminer si le concept du financement de l'enseignement par l'intermédiaire de l'impôt foncier, et je pense à la Saskatchewan rurale en particulier, n'est pas dépassé et démodé. Est-ce que l'impôt foncier constitue une source suffisante de revenus pour l'enseignement dans chacune de nos provinces et de nos municipalités?

Les enseignants au niveau postsecondaire ont formulé, au cours des dernières années, certaines propositions vraiment intéressantes, visant à créer un conseil national d'éducateurs qui étudierait la question des normes nationales. Le secrétaire parlementaire nous a parlé du Conseil des ministres de l'éducation. Il incombe maintenant au gouvernement fédéral, je pense, de prendre les mesures proposées par le député de Terre-Neuve et d'arranger une sorte de conférence nationale en vue de chercher à résoudre les problèmes de l'enseignement. Elle devrait traiter de normes uniformes aussi bien que du financement de l'enseignement.

Je conclus disant que j'espère bien que cette motion sera adoptée et recevra l'appui unanime de la Chambre.

[M. Knight.]

Je félicite le député de l'avoir présentée et j'en approuve le but.

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur l'Orateur, l'avis de motion présenté au nom du député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) se lit ainsi qu'il suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre l'initiative et de s'assurer la collaboration des provinces pour la convocation d'une conférence nationale portant sur l'unification des normes de l'enseignement primaire et secondaire.

• (1730)

Je tiens d'abord à féliciter le député qui a saisi la Chambre de cette question. Elle inquiète bien des Canadiens. Il y a un an ou deux, lorsque je visitais diverses régions du pays avec le comité de la constitution, tout le monde se plaignait que les déplacements au Canada signifiaient le retardement ou l'avancement scolaire pour les enfants. Souvent les sujets ne correspondent pas entre eux et la tâche n'est pas facile. Je suis donc heureux que le député ait présenté cette motion aujourd'hui.

Je me réjouis de constater aussi que le député ne parle pas de programmes mais plutôt de normes uniformes. Je suppose que les normes représentent l'aboutissement ou le terme des travaux dans un programme spécial. Il peut en résulter des difficultés mais je suis bien aise de voir qu'il ne veut pas de programme uniforme. Il va sans dire que ce serait très difficile d'en prévoir. Personne au pays, je pense, voudrait voir établir un programme monotone, dépassé, qui contraindrait les étudiants de Bonavista, Twillingate jusqu'à l'île Vancouver d'étudier exactement la même matière le même jour.

Le problème des cours est encore plus difficile qu'on ne pourrait l'imaginer. Il y a à peine quatre ou cinq ans, nous avions dans l'Ontario une plus grande uniformité dans toute la province. Il y avait des inspecteurs d'école provinciale qui voyaient à ce que nous ayons une norme provinciale partout dans la province. Depuis, la province a été morcelée en 30 ou 40 divisions scolaires. Ces divisions possèdent beaucoup plus d'autonomie que les anciennes commissions scolaires de comté. Notre régime scolaire au sein de l'Ontario comporte une multiplicité de cours et de programmes, sans parler de la diversité d'un bout à l'autre du pays. Avec des normes uniformes, il y aurait d'énormes avantages pour les centaines de milliers qui déménagent chaque année d'une région à l'autre au pays. Je voyais récemment des données qui laissaient entendre qu'une famille sur quatre déménage chaque année. J'ignore si c'est d'une province à l'autre.

Le député a parlé du problème de la disparité régionale. Il a laissé entendre que la disparité régionale se rattache un peu à l'éducation. Je crois sûrement qu'il y a un lien. En regardant dans le monde, on trouve qu'un degré raisonnablement élevé d'instruction et de formation, et j'utilise le terme à dessein parce que la formation à un travail spécifique est presque aussi important que le genre général de formation théorique, bien distribué parmi la population est probablement le plus grand facteur dans la détermination de l'aisance relative d'un pays. Dans plusieurs pays, avec d'immenses immobilisations de capitaux, l'individu moyen est pauvre. Plusieurs pays sont très riches en ressources naturelles, mais la population y est relativement pauvre. Dans divers pays, ceux qui possèdent un haut degré d'instruction et de formation ne sont pas en général distribués parmi la population et il y existe un niveau de vie très bas.